

# Assurance Pertes Pécuniaires

Document d'information sur le produit d'assurance

**MMA IARD Assurances mutuelles**, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126 France

**MMA IARD**, Société anonyme - RCS Le Mans 440 048 882 France

**Produit : Assurance Perte Financière**

Conditions générales n°8 424 823

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance pendant toute la durée de la location contre certains risques financiers en cas de fin anticipée du contrat de location longue durée liés à la perte totale du bien garanti.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance.

- ✓ En cas de résiliation anticipée du contrat de location longue durée liée à la perte totale du bien garanti (accident, vol, incendie...), l'assureur verse la différence entre :

- L'encours financier résiduel au jour du sinistre
- Et
- La valeur économique à dire d'expert au jour du sinistre du bien garanti ou l'indemnité de l'assureur principal du bien garanti (valeur de sauvetage non déduite) si celle-ci est supérieure.

- ✓ En plus de cette indemnisation, l'assureur verse :

- Une indemnité complémentaire de mille (1000) euros lorsque le bien garanti est une automobile ou cinq cents (500) euros lorsque le bien garanti est un motocycle.
- Dans le cas où l'adhérent renouvelle par un bien neuf ou d'occasion au moyen d'un financement souscrit auprès de BMW Finance dans un délai de trois (3) mois à compter de la date du sinistre, cette indemnité complémentaire est portée à mille cinq cents (1500) euros lorsque le bien garanti est une automobile ou sept cent cinquante (750) euros lorsque le bien garanti est un motocycle.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les biens en sous location par un particulier,
- ✗ Les biens n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance,
- ✗ La résiliation anticipée du contrat de location longue durée non liée à une perte totale du bien garanti.



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### Principales exclusions :

- ! Exclusion de tout loyer ou échéance reporté ou impayé,
- ! Les sinistres causés intentionnellement,
- ! Les sinistres dus à un défaut d'entretien du bien garanti conformément aux recommandations du loueur et/ou du fabricant d'origine,
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais.

#### Principales restrictions :

- ! L'assurance Perte Financière n'intervient qu'en cas de perte totale du bien garanti,
- ! Le cumul des indemnités (comprenant l'indemnité de l'assureur principal) ne peut excéder la valeur de référence du bien garanti.



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'exercent pour tout Sinistre survenu en France, dans les Départements et Régions d'Outre-mer et Collectivités d'Outre-mer (DROM COM), dans les principautés d'Andorre, de Monaco ainsi que pour les séjours temporaires de moins de trente (30) jours consécutifs, dans les pays membres de l'Union Européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège, au Royaume-Uni, dans les Etats du Saint-Siège, en République de Saint-Marin et dans la principauté du Liechtenstein.



## Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de nullité de l'adhésion au contrat d'assurance ou de non-garantie, l'adhérent doit :**

- **A l'adhésion au contrat** : Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées dans le bulletin d'adhésion et fournir les justificatifs demandés.
- **En cours de contrat** : Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de l'adhésion.
- **En cas de sinistre** :
  - Déclarer le sinistre sous cinq (5) jours ouvrés et en cas de vol dès sa connaissance et au plus tard sous 48h, ne pas prendre d'initiatives sans consultation préalable du gestionnaire.
  - Relater les faits avec sincérité et envoyer au gestionnaire les justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis et déposer plainte en cas de vol auprès des autorités compétentes.
  - Ne pas engager de frais sans consultation préalable de BMW Finance
  - Fournir l'intégralité des justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime est fixe et payable mensuellement par prélèvement bancaire avec les loyers.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet à la date du début de contrat de location longue durée ou dès qu'intervient la demande d'adhésion dans la limite de trois (3) mois à compter du début du contrat de location longue durée et pour une durée qui n'excède pas la durée du contrat de location longue durée.



## Comment puis-je résilier l'adhésion au contrat ?

L'adhérent peut résilier son contrat dans les cas et les délais prévus par les conditions générales et la réglementation, notamment à tout moment dès lors qu'il est une personne physique agissant à titre non-professionnel et que le contrat à un (1) an d'existence.